COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2021

Présents (6) : Jean-Luc Veillé, Brigitte Laurent, Pierrette Diné, Clément Méchard, Karine Faucheux, Éric Jallot
Excusés (6) : Bertrand Bréjuin, Aurélien Thébert, Christophe Blin, Dominique Ronceray, Christine Thiken, Patrice Accarie
Absents (3) : Anne-Gaëlle Delrue, Joseph Maréchal, Maryline Hacques
Secrétaire de séance : Clément Méchard

Liste des pouvoirs reçus
Bertrand Bréjuin donne pouvoir à Jean-Luc Veillé
Christine Thiken donne pouvoir à Clément Méchard
Dominique Ronceray donne pouvoir à Brigitte Laurent

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi soit à partir du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- *Possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu*
- *Possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité*
- *Possibilité de réunion par téléconférence*
- *Fixation du quorum au tiers des membres présents*
- *Possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs*

Le quorum est atteint.

Convocation envoyée aux élus le 06 décembre 2021.

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire *(rapporteur : Jean-Luc Veillé)*

a. Contrat de prestation Balayeuse Voirie 2022

Chaque année, il est conclu un contrat avec une entreprise extérieure pour procéder au balayage de la voirie. Pour coordonner les passages, les dates sont validées pour la commune du Pertre et de Saint Cyr le Gravelais.

Après échange avec la commune de Saint Cyr le Gravelais, il a été décidé de réduire les passages de la balayeuse de voirie à 5 au lieu de 8 les années passées.

Les périodes retenues sont avril/Juin/Août/Octobre/Novembre.

Le coût pour l'année 2022 est fixé à 104 € HT de l'heure. Chaque commune est destinataire de la facture liée à la prestation réalisée.

Le maire précise au conseil que le coût de 8 passages pour l'année 2021 est de 4 642.11 € TTC.

2) Lotissement de la Foucherie *(rapporteur : Jean-Luc Veillé) (vidéoprojection)*

a. Modification du PUP (Projet Urbain Partenarial)

Le maire informe le conseil de la réception de l'état actualisé de la participation financière PUP et de l'estimation du coût du lotissement. Une présentation est faite au conseil.

Le maire précise qu'une rencontre avec la SCI Peulvan a été fixée la semaine prochaine, pour finaliser la modification du PUP.

Il est proposé de valider l'état actualisé de la participation financière dans le cadre du partenariat avec la SCI Peulvan, sous réserve de leur validation pour les montants suivants :

Part de la commune : 140 908.99 €
Part de la SCI Peulvan : 53 165.29 €

Le conseil valide à l'unanimité l'état actualisé de la participation financière dans le cadre du PUP avec la SCI Peulvan.

3) **FINANCES** *(rapporteur : Jean-Luc Veillé)*

a. Tarifs 2022 des services communaux

Le maire propose de procéder à une réactualisation des tarifs, non réalisée depuis 2018.

Salle Fontaine Guy	**Tarif 2021**	**VOTE**
Manifestation associative 1 journée	107.00 €	110,00 €
Association soirée avec repas	200.00 €	205,00 €
Habitants Le Pertre : salle d'accueil Vin d'honneur *	97.00 €	100,00 €
Habitants Extérieurs : salle d'accueil Vin d'honneur*	128.00 €	130,00 €
Forfait ménage salle d'accueil	67.00 €	70,00 €
Forfait ménage salle des sports et cuisine	108.00 €	120,00 €
Caution (pour usager autre qu'association locale)	400.00 €	400,00 €
Particulier 1 séance sportive (accès vestiaire compris) pour une salle	6.00 €	6,00 €
Particulier journée sportive (accès vestiaire compris) pour une salle	17.50 €	20,00 €
1 manifestation / an pour les écoles		GRATUIT
Assocations locales salle d'accueil pour réunion		GRATUIT
Chaise à remplacer	45.00 €	50,00 €

** tables + 120 chaises comprises, pas d'accès cuisine*

Location de la salle d'accueil accessible aux particuliers uniquement dans le cadre de vin d'honneur se déroulant en journée et non en soirée

Location Préau Hippodrome	**Tarif 2021**	**VOTE**
Association Location journée	41.00 €	42,00 €
Association Electricité le kw/heure	1.30 €	1,50 €
Association Eau le m3	2.30 €	2,50 €
Particulier forfait journée (location et consommation EAU &t ÉLECTRICITÉ comprise)	118.00 €	125,00 €
Caution (pour usager autre qu'association locale)	300.00 €	300,00 €
Forfait de remise en état	72.00 €	75,00 €
Chaise à remplacer	45.00 €	50,00 €
Forfait 2 journées - location évènementielle avec profit	1 020.00 €	1 000,00 €

Le maire évoque le fonctionnement actuel de la location de la salle des associations à la demi-journée ou/et à la journée. L'état des lieux est fixé le vendredi soir avec des accès à la salle contraignants.
Il est donc proposé, afin d'apporter une cohérence entre les états des lieux et la disponibilité de la salle, un forfait week-end.
De plus il est évoqué la location annuelle du club du 3ème âge. Conscient que cette location est hebdomadaire mais souhaitant soutenir les associations locales, il est proposé de réduire le forfait annuel de l'association. Le maire précise également que l'association pour des raisons de budget, cherche à réduire les coûts, et par conséquent achète à l'extérieur. En réduisant le coût de la location, il sera demandé à l'association de consommer localement – nos commerces Pertrais doivent pouvoir bénéficier du dynamisme de nos associations.

Salle des Associations	**Tarif 2021**	**VOTE**
Manifestation associative sans repas	41.00 €	40,00 €
Manifestation associative avec repas	72.00 €	80,00 €
Club 3ème âge forfait annuel (1 journée / semaine)	700.00 €	350,00 €
1 séance (cours de musique, cours de danse)	5.00 €	5,00 €
Vin d'honneur	67.00 €	70,00 €
Habitants Le Pertre forfait week-end (vaisselle comprise)	355.00 €	350,00 €
Habitants ext. forfait week-end (vaisselle comprise)	410.00 €	400,00 €
Location à caractère commerciale	67.00 €	70,00 €
Forfait ménage 2h	67.00 €	70,00 €

Caution (pour usager autre qu'association locale)	400.00 €	400,00 €
Chaise à remplacer	45.00 €	50,00 €

Salle du Patronage (salle de spectacle 199 fauteuils)	**Tarif 2021**	**VOTE**
1 séance avec public pour association locale (avec chauffage)	113.00 €	120,00 €
1 séance avec public pour association ext. (avec chauffage)	133.00 €	150,00 €
1 séance avec public pour association locale (sans chauffage)	40.00 €	40,00 €
1 séance avec public pour association ext. (sans chauffage)	52.00 €	60,00 €
Séances pour répétitions		GRATUIT
Caution (pour usager autre qu'association locale)	400.00 €	400,00 €
Fauteuil à remplacer	45.00 €	50,00 €

Vaisselle manquante/cassée	**Tarif 2021**	**VOTE**
Verre/ coupe/ flûte	1.55 €	3,00 €
Assiette à dessert/plate/creuse/tasse et soucoupe	4.10 €	5,00 €
Couvert (fourchette, couteaux, cuillère à café)	1.15 €	3,00 €

Photocopies	**Tarif 2021**	**VOTE**
Photocopie associations	0.10 €	0,10 €
Photocopie A4 N/B	0.20 €	0,20 €
Photocopie A4 couleur	0.40 €	0,40 €
Photocopie A3 N/B	0.40 €	0,40 €
Photocopie A3 couleur	0.80 €	0,80 €

Droit de pesage	**Tarifs 2021**	**VOTE**
Caution badge	30.00 €	30,00 €
Pesage de 0 à 6 tonnes	2.00 €	2,00 €
Pesage de 6,001 à 10 tonnes	2.90 €	2,90 €
Pesage de 10,001 à 20 tonnes	3.70 €	3,70 €
Pesage de 20,001 à 40 tonnes	5.30 €	5,30 €
Pesage de 40,001 à 50 tonnes	6.40 €	6,40 €

Divers	**Tarifs 2021**	**VOTE**
Droit de place	3.10 €	3,10 €
Concession cimetière 15 ans	72.00 €	72,00 €
Concession cimetière 30 ans	143.00 €	143,00 €
Concession cimetière 50 ans	215.00 €	215,00 €
Columbarium mural 30 ans avec concession	1003.00 €	1 003,00 €
Columbarium octogonal 30 ans avec concession	1003.00 €	1 003,00 €
Cave urne 30 ans avec monument avec concession	1003.00 €	1 003,00 €

Le conseil valide à l'unanimité.

b. Camping préconisations des tarifs 2022

Campin car Park a transmis les préconisations tarifaires suite à une analyse des offres sur le territoire, fréquentation de l'année dernière, inflation, tarif de la taxe de séjour, augmentation des coûts des fluides…

<u>JANVIER 2022</u>

Tarif basse saison 10.01 € TTC hors T. séjour
Tarifs haute saison 12.01 € TTC hors T. séjour

<u>Pour rappel tarif à ce jour</u>

Tarif basse saison 8 € TTC hors T. séjour
Tarifs haute saison 10 € TTC hors T. séjour

44 cts taxe de séjour **forfaitaire par camping-car**
soit au 1er janvier 2022 10.45 BASSE SAISON AVEC T. séjour
12.45 HAUTE SAISON AVEC T.Séjour

Les élus ont la possibilité de faire connaître leur position à la société Camping Car Park sur les préconisations.

Après échange, il est proposé de demander à camping-car park de procéder à une augmentation de 1 € et non de 2 € comme préconisé.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition des tarifs à compter de janvier 2022 à hauteur de :

- Tarif basse saison 9.01 € TTC hors T. séjour soit 9.45 € TTC avec taxe de séjour
- Tarifs haute saison 11.01 € TTC hors T. séjour soit 11,45 € TTC avec taxe de séjour

L'information sera donnée à camping-car park.

c. Décisions modificatives

Pour permettre la prise en charge des dernières écritures d'emprunt il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires.

Logements sociaux - 35006

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0,00 €**	**1 500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2313 : Constructions	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**1 500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**1 500,00 €**	**1 500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Le conseil valide à l'unanimité.

4) ***Cession d'un terrain à un particulier*** *(rapporteur : Jean-Luc Veillé)*

Rappel des délibérations :
DCM 69/2017 autorisant la cession et l'acquisition de terrain entre la commune du Pertre et M. LEMESLE Jérémie
DCM 105/2020 autorisant la cession de terrain supplémentaire à M. LEMESLE avec accord que M. LEMESLE fasse appel au géomètre pour établir l'arpentage et le bornage.

Les documents d'arpentage et de bornage ont été réalisés et fournis au notaire.

Dans la rédaction de la délibération n°105/2020, Il n'est pas fait mention au prix de vente validé lors de la séance 15€/m^2 pour les biens complémentaires, ni à la prise en charge des frais de document d'arpentage et des frais d'acte notarié pour l'ensemble des biens. Le notaire demande donc une délibération complémentaire pour permettre la rédaction de l'acte.

Il est proposé au conseil d'apporter les précisions suivantes :

- Le prix fixé est de 15 €/m2 pour les parcelles 711 et 714 d'une superficie totale de 234 m^2
- Les frais d'acte notarié liés à la cession sont à la charge de l'acquéreur
- Les frais de document d'arpentage et de bornage sont à la charge de l'acquéreur
- Autorisation donnée au maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier

Le conseil valide à l'unanimité.

5) QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur la réunion de quartier St Joseph (Jean-Luc Veillé)

Le maire évoque le peu de participant, mais toutefois de bons échanges. Il a été constaté la dangerosité de la rue de Brielles – la vitesse des véhicules y est excessive. Une réflexion sera menée pour sécuriser la circulation.
Lors de la visite sur site, le devenir du terrain situé derrière les logements allée Saint Joseph a été évoqué. Les personnes présentes sont favorables à la cession de la bande de terrain à l'entreprise LE PAPE tant que le nécessaire est fait pour que cela n'apporte pas de nuisances supplémentaires.
Un aménagement de la parcelle pourrait être fait mais seulement dans le but de permettre aux enfants d'y jouer. Les idées de jardin partagé ou d'éco-pâturage ne sont pas validées par les personnes.

- Dispositif ELI juillet (Brigitte Laurent)

Brigitte Laurent confirme que le dispositif ELI se déroulera sur une semaine en juillet 2022 et une semaine aux vacances de la toussaint. Face au succès du dispositif, il est décidé d'augmenter les places à 24 jeunes.
Brigitte Laurent évoque l'hébergement des animateurs (3). Pour l'été la solution du camping semble celle à retenir, pour la période de la toussaint l'hébergement chez l'habitant est préférable. Karine Faucheux et Pierrette Diné font savoir qu'elles peuvent accueillir le cas échéant les animateurs au sein de leurs domiciles.

- CCAS opération « Je me renforce après 60 ans » (Brigitte Laurent)

Brigitte Laurent rappelle au conseil la mise en place des opérations en lien avec les clics. Une réunion de présentation de l'opération « je me renforce après 60 ans » a eu lieu ce mardi 14 décembre. Des inscriptions sont enregistrées.

- Antenne de la Touche Godet

La société TOTEM (anciennement Orange) nous indique que le site est en service commercial depuis le 7 décembre 2021.

AGENDA

- Décembre — Concertation publique (révision PLU)
- 4 au 7 janvier — Dépose des illuminations de Noël
- 11 janvier 14h30 — Réunion des PPA (révision PLU)
- 11 janvier 17h30 — Commission communication
- ~~14 janvier 20h30 — Vœux du maire~~ **ANNULÉ**
- **20 janvier 20h30 — Conseil Municipal**
- ~~21 janvier 20h — Buffet dinatoire des élus et personnel~~ **ANNULÉ**
- Janvier — Commission Voirie
- Février — Commission Finances

TOUR DE TABLE

- Karine Faucheux s'interroge sur l'arrivée de la Fibre. Un câblage est en cours entre LA GRAVELLE - LE PERTRE
- Pierrette Diné fait part de son étonnement concernant les arrêts de car pour les transports scolaire dans le centre bourg. En effet elle a constaté que les cars s'arrêtaient juste au niveau de l'église côté parking de la pharmacie – bloquant ainsi l'accès et la sortie de la maison de santé et du Coccimarket.
    - Cela sera signalé au transporteur. Les cars pouvant se stationner sur l'emplacement temporaire côté parking mairie.
- Clément Méchard fait le retour de sa formation suivie en tant qu'élu avec l'ARIC.

FIN DE SÉANCE 22h20